

L'autre Germaine

9 décembre 1868- 7 mai 1886

De la première Germaine Marie Louise Adrienne Dupont, 8^{ème} de la fratrie, nous ne connaissons rien de sa vie... nous la découvrons à travers cette photo et une lettre de son père, Pierre Dupont, annonçant son décès le jour anniversaire de sa première communion.

Elle n'avait que 17 ans...

En annexes son acte de naissance puis de décès et le caveau de famille dans lequel elle repose.

9 mois plus tard, naissait la petite Germaine (21^{ème} de la fratrie).



St Saulve 7 mai 1886

Ma chère petite Cécile

Tu l'as su par ma dépêche de ce matin : notre chère Germaine est auprès du Bon Dieu. Sa longue préparation, sa sanctification bien manifeste pendant sa maladie, le sacrifice journallement renouvelé de sa vie. Son abandon complet à la providence lui auront mérité la récompense.

Ses derniers moments ont été particulièrement doux et consolants.

Hier matin je disais comme d'habitude ma prière auprès de son lit.

Elle m'interrompit et me dit : « Ne vous affligez pas pour moi cher papa, je suis bien tranquille. » Je lui répondis « Oh oui je suis bien tranquille et je serais bien heureux si tous nous étions dans la même disposition que toi. Je ne m'afflige pas. » Je sais bien qu'il ne tombera pas un seul cheveu de sa tête sans la permission du Bon Dieu. Evidemment elle voyait la mort venir.

La matinée s'est bien passée, mais vers 4 heures elle a baissé beaucoup et paru tout à fait près de la fin.

Nous avons tout bas récité les prières des agonisants. A un moment donné nous avons multiplié tout haut. Cette fois les oraisons jaculatoires¹ et les invocations. Elle s'y agréait par des mouvements de la tête et des lèvres.

Vers 6 heures à mon grand étonnement elle a repris le dessus et a demandé à dîner.

¹ Prière très brève et ardente adressée à Dieu

Le soir elle a de nouveau baissé visiblement mais plus calme. Et dans la nuit à plusieurs reprises elle a demandé l'heure disant « à quatre heures le Sacré Cœur viendra me prendre » et elle a fait ses adieux aux deux sœurs qui la veillaient.

Elle a demandé enfin qu'on nous appela ; mais les sœurs n'ont pas cru devoir le faire croyant que c'était un peu un caprice de malade.

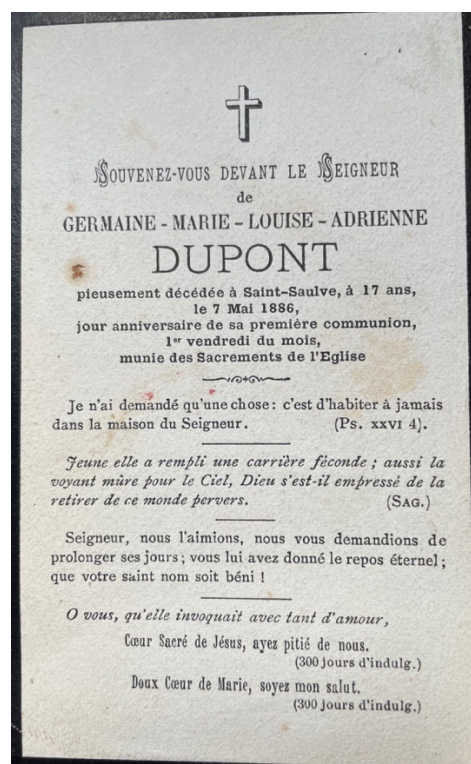
Nous de notre côté dans notre chambre sans sommeil nous ne bougions pas parce que mes visites des nuits précédentes avaient provoqué chez Germaine le regret de la fatigue qu'elle nous occasionnait.

A quatre heures, n'y tenant plus, j'entre dans sa chambre. Les sœurs toutes deux surprises par le sommeil dormaient dans leur fauteuil.

Je vais à pas de loup vers le lit dans lequel Germaine assise (voilà plusieurs jours, qu'elle ne pouvait plus s'étendre), dormait soutenue par des oreillers placés derrière elle et à son côté gauche – elle occupa le lit près du portrait de votre Mère. Une des Sœurs se réveilla et me fait signe d'arrêter, mais Germaine a ouvert les yeux et s'empessa de me faire avec la main le signe « Venez ». Je m'approche « Papa je vous aime bien, au revoir, au revoir ».

La sœur croit qu'elle demande à boire et lui en offre. Elle remercie de la main et répète : « Au revoir Papa. »

Je lui demande si elle a reposé. « Un peu, mais je suis bien fatiguée » - « Souffres-tu ? » - « Non, quelle heure est-il ? » – « quatre heures un quart » – « Oh ! » et son visage exprime la tristesse. La sœur me dit devant elle. « Elle attendait quatre heures, parce que le Sacré Cœur devait venir la chercher. » Elle reprend et toujours avec une voix qui n'est plus qu'un souffle : « Anniversaire de ma première communion, le premier vendredi du mois, je voudrais bien communier. » – Je lui réponds que ce n'est pas possible, que Mr le Curé le lui a dit en lui apportant N. Seigneur l'avant-veille mercredi soir - Mais que nous allons communier pour elle et que de désir elle s'unisse à nous.



Je la voyais bien bas ; mais je ne la croyais pas à son dernier moment. Je vais réveiller ses sœurs pour être avec moi à l'ouverture de l'église à 5 heures. Je rentre prévenir Maman qui ne veut pas me laisser partir sans m'avoir accompagné auprès de Germaine.

J'aide donc Maman à se lever. A ce moment la sonnette retentit. Nous nous précipitons et nous trouvons Germaine dans les bras d'une des sœurs, les yeux démesurément ouverts et suffoquant. Le flambeau bénit est allumé. Le crucifix indulgencié² de la bonne mort qu'elle tient en main est par nous conduit à ses lèvres.

Je dis les prières des agonisants tout en suivant des yeux la pauvre chère combattante qui a trouvé encore la force de sourire à l'embrassement de Maman.

La prière liturgique est finie. Encore quelques invocations sont prononcées pendant les derniers soupirs et c'est tout. Sans agonie, sans terreur. Sans déni de l'horreur de la mort que nous demandions au Bon Dieu d'éloigner d'elle. Je commence le De Profundis³, mais la Sœur le continue. Je ne sais plus.

Que cette mort est consolante. C'est bien le sommeil. Son travail est fini et j'ai la conviction qu'elle a la récompense.

Elle était calme et reposée ayant dans les mains le crucifix que depuis deux mois elle a eu toujours ne le quittant [que] lorsqu'elle mangeait que pour le mettre à côté d'elle, sous ses yeux.

Elle a son ruban d'Enfant de Marie et bien que je sois fort secoué, je ne peux me mettre à pleurer : elle est heureuse. A tous mes enfants je ne peux souhaiter plus désirable mort après que nous aurons accompli la tâche que le Bon Dieu nous destine.

Il faut que je m'arrête.

Adieu. Je vous embrasse de tout cœur et vous bénis.

Votre père affectionné
Pierre

Maman a pris ce matin un vomitif et va mieux, mais bien fatiguée.

² crucifix ayant reçu une bénédiction (conférant une indulgence spécifique)

³ De profundis « *Des profondeurs, je crie vers Toi, Seigneur* » premiers mots du psaume CXXIX (129), qu'on chante aux services funèbres. <https://youtu.be/quCgpxJEJdY>
Ce psaume appartient à un ensemble de 15 cantiques dits des degrés ou des montées, conçus pour être chantés par les pèlerins sur les quinze degrés, c'est-à-dire les marches qui menaient au Temple de Jérusalem.

N° 73
L'an mil huit cent soixante huit, le six d'embre
naissance à neuf heures du matin parurent nous Honoré
Dupont Joseph Laine Maire et officier de l'état civil de
Germaine Marie la commune de Lomare canton sud de Louviers,
arrondissement de Louviers, département du nord,
a comparu Pierre Octave Joseph Dupont, âgé de

21.
trente un ans, bachelier, domicilié à Louviers lequel
nous a déclaré qu'à sept heures du matin Ho-
récie Caroline Selière, son épouse, âgée de vingt neuf
ans, sans profession, est accouchée en sa demeure,
située en cette commune d'un enfant du sexe femelle
qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré don-
ner les prénoms de; Germaine - Marie, Louise -
Adrienne. Lesdites Déclaration et présentation faites en
présence de Carl Wagner, distillateur, âgé de vingt-
sept ans, chevalier de la Légion d'Honneur, ami de
père, domicilié en cette commune, et de Etienne Clair
Deontemps, âgé de quarante trois ans, bel oncle pa-
ternel de l'enfant, négociant, domicilié à Va-
lenciennes. Le père et les témoins ont signé avec
nous le présent acte après que l'enfant leur ma-
ité faite.

Arrêté par nous Honoré Dupont, Maire et
Carl Wagner,
Etienne Clair Deontemps

N^o 52
 Décès

Dupont
 Germaine
 Marie Louise Adrienne

Le huitième jour de mai, à dix heures et matin,
 par devant nous Louis Blot, juge au tribunal, et par délégation par
 officier d'état civil de la commune de St. Saur, canton nord et
 arrondissement de Valenciennes, Département du nord, ont comparu
 Pierre Octave Dupont, âgé de quarante-neuf ans, bourgeois, et
 Marie Louise Adrienne Dupont, âgée de vingt-quatre ans, Arcat, tous deux domiciliés en
 cette commune, lesquels nous ont déclaré que le jour 27^{ème} Mars, à quatre
 heures du matin, Germaine Marie Louise Adrienne Dupont, âgée de
 dix-sept ans et cinq mois, sans profession, domiciliée en cette commune,
 née à Senard, près Tournai, le neuf Décembre mil huit cent soixante-huit,
 célibataire, fille du premier comparant, et de feu Marie Caroline Lelièvre
 d'Arcat, second comparant, est décédée dans le maison d'habitation
 du premier comparant sitée en cette commune, route de Mons, ainsi
 que nous nous en sommes assuré, de nous en avons dressé l'acte
 dont nous avons donné lecture aux comparants et que
 nous avons signé avec eux,

S. Blot
 Louis Blot
 Henri Dupont

